



Courir avec le Cœur, Agir pour le Regard

dimanche 18 octobre 2026

REGLEMENT

1. ORGANISATION

La manifestation " Courir avec le Cœur, Agir pour le Regard " est organisée à Drémil-Lafage le **dimanche 18 octobre 2026** par le **Foyer Rural de Drémil-Lafage et l'association « A Travers les Yeux »** dont les sièges sociaux respectifs se trouvent à Drémil-Lafage.

Cette manifestation solidaire est avant tout amicale, il n'y a donc ni classement, ni chronométrage. 2 randonnées et 2 parcours de jogging de respectivement 7.5 et 11km vous sont proposés.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

2. LES PARCOURS

Les parcours empruntent les chemins et les routes des communes de Drémil-Lafage et Saint-Pierre-de-Lages, Lanta et Vallesvilles.

Les balisages des parcours sont représentés soit par des flèches vertes ou rouges, soit par fléchage au sol. Les détails de chaque parcours sont affichés sur le site du départ.

3. LES HORAIRES

Les départs seront donnés selon l'ordre suivant :

- 9h00 pour les randonnées,
- 10h00 pour les parcours de jogging

La fin de la matinée sera prononcée à partir de 12h. A partir de 12h30, un apéritif offert à toutes et à tous clôturera cette manifestation.

4. RESPONSABILITE

Le Comité d'organisation décline toutes responsabilités quant aux vols, dégradations d'équipements matériels ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas un participant ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis de l'organisateur. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement. Chaque engagé participe sous sa propre responsabilité et autorise les services médicaux à prendre toutes les mesures d'urgences qui seraient nécessaires en cas d'accident ou de défaillance. Ce n'est pas une compétition, il ne sera donc pas demandé de certificat médical ; les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'incident physique.

Les participants mineurs devront être encadrés par leurs parents, leurs tuteurs légaux ou toute autre personne désignée par ces derniers.

Les chiens sont admis à condition d'être continuellement tenus en laisse courte.

5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront en ligne et le dimanche 18 octobre 2026 de 8h à 9h00 pour les randonnées, de 8h à 10h pour le jogging. Le prix d'engagement pour les adultes est de 10 Euros pour les randonnées et pour les parcours jogging en individuel. La participation des enfants est gratuite.

Les enfants de moins de 12 ans qui souhaitent participer aux randonnées et au jogging 7 et 13 km sont obligatoirement inscrits par les parents (présence des parents obligatoire à l'inscription).

Les chèques seront libellés à l'ordre du « Foyer Rural de Drémil-Lafage ». Les personnes inscrites, toute discipline confondue, doivent remplir et signer un bulletin d'inscription impliquant la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Aucun remboursement ne sera effectué qu'elles qu'en soient les raisons.

6. RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront proposés dans les communes de Drémil-Lafage et Saint-Pierre-de-Lages.

7. SECURITE

Les parcours empruntent des routes qui restent ouvertes à la circulation. Les participants devront respecter les règles d'usage et le Code de la route. Ils devront emprunter la partie droite de la chaussée (sauf indication contraire des organisateurs). Des postes de sécurité seront présents sur tous les parcours. Tout incident devra être signalé soit à un des postes de sécurité, soit à la Sécurité volante, soit à un poste de ravitaillement.

Pour raison de sécurité, la manifestation pourra être annulée/interdite sans préavis.

8. DROITS À L'IMAGE

En s'engageant, tout participant autorise de plein droit les organisateurs à utiliser les photos prises au cours de la manifestation.

oooOOOOoooo

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement qui seraient dictées par des raisons d'opportunités, de sécurité ou en cas de force majeure.

Chacun aura compris que le côté formel du présent règlement ne doit en rien enlever le côté amical et solidaire de l'événement.